

**LES PRESTATIONS DE SERVICES DU CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES MÉTIERS****FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE****Règlement d'examen pour un examen professionnel (EP) ou
un examen professionnel supérieur (EPS)****Description**

Le règlement d'examen et les directives afférentes sont élaborés sur la base du profil de qualification.

Les principaux aspects de la préparation et de la réalisation de l'examen final ainsi que les conditions d'admission y sont définis. Les tâches de l'organe responsable des examens sont également définies. Quant aux directives relatives aux examens, elles fixent toutes les conditions complémentaires applicables dans ce domaine.

Utilité

Le fait de disposer d'un règlement d'examen et de directives adéquats permet de simplifier la planification de la formation et la réalisation de l'examen final. L'orientation vers les compétences opérationnelles professionnelles permet de structurer la formation de manière à ce qu'elle soit proche de la réalité et d'organiser un examen qui soit en mesure de contrôler les principales compétences opérationnelles requises dans la profession concernée.

Les prestations de l'IFFP

Sur la base des travaux préliminaires effectués et des modèles de textes du Secrétariat d'Etat à la recherche, à la formation et à l'innovation (SEFRI), l'IFFP formule un premier projet de documents. Les points principaux de ce projet sont ensuite discutés et retravaillés avec l'organe responsable (des examens) ou avec le groupe de travail de l'OrTra.

L'élaboration d'une version provisoire peut être réalisée par le groupe de travail de l'OrTra ou par l'IFFP.

Conditions préalables

Un organe responsable (des examens) a été désigné.

Le profil de qualification a été établi.

Le SEFRI a donné son feu vert à l'élaboration du règlement d'examen et des directives afférentes.

Durée

Deux à quatre séances d'une demi-journée ou d'une journée sont organisées dans un laps de temps allant de 2 à 4 mois. Entre la première remise des documents et leur édicition, il faut compter avec un délai d'approbation de la part du SEFRI qui s'étend généralement de 4 à 8 mois.

Coûts

Le SEFRI finance une partie des coûts budgétisés.

C'est avec plaisir que nous vous soumettons une offre adaptée à vos besoins.